

**Vice-eersteminister en
minister van Werk, Economie en
Consumenten, belast met
Buitenlandse Handel,
Armoedebestrijding, Gelijke Kansen en
Personen met een handicap**



**Vice-Premier Ministre et
Ministre de l'Emploi, de l'Economie et
des Consommateurs, chargé du
Commerce Extérieur, de la Lutte
contre la pauvreté, de l'Egalité des
chances et des Personnes
handicapées**

**COMMUNIQUE DE PRESSE DE KRIS PEETERS,
Vice-Premier Ministre et
Ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs,
du Commerce Extérieur, de la Lutte contre la pauvreté,
de l'Egalité des chances et des Personnes handicapées**

Jeudi 21 mars 2019

Kris Peeters lance la campagne 'stop racisme'

A l'occasion de la journée internationale contre le racisme et la discrimination, le Vice-Premier ministre et ministre de l'Egalité des chances, Kris Peeters, lance une campagne contre le racisme.

Kris Peeters : « Avec la campagne « stop racisme », nous voulons démontrer une fois de plus que le racisme ne mène à rien. Le racisme blesse les personnes et limite les talents dans notre société. Le racisme n'est pas relatif. Avec cette campagne, nous voulons souligner le caractère insensé du racisme et indiquer aux victimes du racisme où s'adresser. Outre la campagne, il est important que nous ayons également pris un certain nombre de mesures au cours des dernières années, telles que l'introduction d'appels mystères sur le marché du travail et la réactivation de la cellule de veille contre l'antisémitisme. La lutte contre le racisme doit être menée en paroles et en actes. C'est pourquoi les prochains gouvernements devront également travailler sur un plan d'action interfédéral contre le racisme. »

Le 21 mars est la journée internationale contre le racisme et la discrimination des Nations Unies. Le ministre Peeters saisit l'occasion pour lancer une campagne contre le racisme, car le racisme est encore très présent dans notre société. Le nombre de signalements de racisme reçus par Unia continue d'augmenter. En 2018, Unia a ouvert 866 dossiers, soit 11 pour cent de plus que l'année précédente. En cinq ans, ce chiffre a même augmenté de 55 pour cent.

Le racisme se manifeste à divers endroits : dans les messages sur Internet (25 pour cent des signalements à Unia), au travail (19 pour cent), lors de l'achat de biens ou de services (24 pour cent) comme la location d'une maison, dans la vie en société (11 pour cent), à la police et la justice (6 pour cent) et dans l'enseignement (8 pour cent).

La campagne « stop racisme » se déroule dans le mois à venir via les médias sociaux et sur les écrans de la SNCB. Plusieurs vidéos de la campagne montrent clairement que le racisme ne sert à rien. La campagne a été élaborée en collaboration avec Unia, la Cellule Égalité des chances et la chancellerie.

Kris Peeters : « Nous voyons encore beaucoup de racisme sur les médias sociaux, il suffit de penser aux commentaires indécentes qui justifient les attaques en Nouvelle-Zélande. Il est bon de dire clairement par le biais des médias sociaux que le racisme n'est pas acceptable. »

En plus de la campagne, un appel à projets est lancé pour soutenir des projets de lutte contre le racisme.

Lors de la présentation de la campagne, le ministre Peeters a exprimé son soutien à un plan d'action interfédéral contre le racisme. Unia et une coalition d'organisations de la société civile, entre autres, plaident en ce sens.

Des paroles et des actes

La campagne fait suite à un certain nombre de mesures prises par le ministre Peeters contre le racisme.

Depuis le 1^{er} avril 2018, les **appels mystères** offrent un instrument supplémentaire dans la lutte contre la discrimination sur le marché du travail. Ils permettent aux inspecteurs sociaux de mener une enquête en matière de discrimination, sans avoir à divulguer leur identité. A cet effet, la loi prévoit une exception à l'obligation de légitimation. Les appels mystères ne pourront être utilisés qu'en dernier ressort, sur la base d'une présomption de discrimination et lorsque toutes les autres méthodes d'enquête se sont révélées insuffisantes.

Avec ses collègues Koen Geens et Pieter De Crem, le ministre Peeters a réactivé la **cellule de veille antisémitisme**. La réactivation de la cellule de veille doit nous permettre d'intensifier la coopération entre les représentants de la communauté juive, le gouvernement et les autres acteurs concernés par la lutte contre l'antisémitisme.

Avec un cadre légal pour les **actions positives**, le ministre Peeters a permis aux entreprises de donner un coup de pouce aux personnes handicapées, personnes âgées, femmes ou personnes issues de l'immigration par exemple. Pensez aux stages ou aux formations dédiés à certains groupes cibles. Les actions positives peuvent être utilisées pour éliminer les inégalités qui existent au sein d'une entreprise.